

***QUESTION ECRITE DE M. Patrick PAPADATO***

## Rénovation du Collège Cassagnol

Monsieur le Maire,

nous avons été alerté par les représentants des parents d'élèves du collège Cassagnol sur le projet de rénovation de cet établissement, prévu sur l'ancien site de France Télécom.

A ce jour, les trois propositions présentées pour ce nouveau collège ont reçu un avis défavorable de la totalité de l'équipe éducative (enseignants, personnels administratifs, parents d'élèves). Il semble notamment que la localisation du gymnase, prévu sur le même site que le futur collège pose problème.

Il y a deux ans, une demande du Conseil Général a été faite à la Mairie de Bordeaux pour réaliser un équipement sportif à moyens partagés mais vos services n'ont pas donné suite à cette opportunité.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de revenir sur cette position et d'étudier la construction d'une salle de sport.

Autour du collège Cassagnol, il n'y a qu'un seul gymnase (salle Malleret) alors que la zone a une forte densité de population. Ce quartier est en plein renouveau, beaucoup de familles s'y sont installées, les équipements scolaires font à peine face à la demande.

Compte tenu des besoins des nombreux établissements scolaires (écoles, collège, lycée) et associations sportives sur ce secteur, ne serait-il pas souhaitable de réunir l'ensemble des collectivités afin de trouver un accord pour la réalisation d'une salle de sport sur le site actuel du collège, voué à démolition?

Une telle solution a déjà été réalisée pour la salle de sport du Lycée Gustave Eiffel où Région, Conseil Général et Mairie se sont mis d'accord pour un gymnase mutualisé.

L'actuel emplacement du Collège Cassagnol appartenant à la CUB pourrait parfaitement permettre une telle réalisation.

Si le projet à l'étude aboutit, il ne sera ouvert que 170 jours par an, alors que s'il était ouvert aux associations et aux habitants, il serait utilisé 365 jours an. Dans une telle hypothèse, Il est généralement admis que la Mairie de Bordeaux supporterait environ 35% des travaux pour un tel équipement.

Ces derniers mois le développement durable, les enjeux climatiques et les problèmes énergétiques ont souvent été mis en avant par le Conseil régional, le Conseil général et la Mairie de Bordeaux.

Tous les jours, faute d'équipements, de nombreux bus sont affrétés par ces collectivités pour transporter élèves, collégiens et lycéens vers des structures sportives plus éloignées. C'est une grande perte de temps pédagogique et une pollution qui pourrait être réduite.

A l'heure du Grenelle de l'environnement, le choix d'un équipement de proximité ne doit-il pas être étudié avec le plus grand intérêt?

**M. LE MAIRE.** -

Nous terminons par la question écrite de M. Patrick PAPADATO sur la rénovation du collège Cassagnol.

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, nous avons été alertés par les représentants des parents d'élèves du collège Cassagnol sur le projet de rénovation de cet établissement, prévu sur l'ancien site de France Télécom.

A ce jour, les trois propositions présentées pour ce nouveau collège on reçu un avis défavorable de la totalité de l'équipe éducative : enseignants, personnels administratifs, parents d'élèves. Il semble notamment que la localisation du gymnase prévu sur le même site que le futur collège pose problème.

Il y a deux ans une demande du Conseil Général a été faite à la Mairie de Bordeaux pour réaliser un équipement sportif à moyens partagés, mais vos services n'ont semble-t-il pas donné suite à cette opportunité.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de revenir sur cette position et d'étudier la construction d'une salle de sport.

Autour du collège Cassagnol il n'y a qu'un seul gymnase, salle Malleret, alors que la zone a une forte densité de population. Ce quartier est en plein renouveau. Beaucoup de familles s'y sont installées. Les équipements scolaires font à peine face à la demande.

Compte tenu des besoins des nombreux établissements scolaires, écoles collège, lycée sur le secteur, et associations sportives, ne serait-il pas souhaitable de réunir l'ensemble des collectivités afin de trouver un accord pour la réalisation d'une salle de sport sur le site actuel du collège voué à démolition ?

Une telle solution a déjà été réalisée pour la salle de sport du Lycée Gustave Eiffel où la Région, le Conseil Général et la Mairie se sont mis d'accord pour un gymnase mutualisé.

L'actuel emplacement du collège Cassagnol appartenant à la CUB pourrait parfaitement permettre une telle réalisation.

Si le projet à l'étude aboutit, il ne sera ouvert que 170 jours par an, alors que s'il était ouvert aux associations et aux habitants il serait utilisé 365 jours par an pour le bien de toute la population environnante.

Dans une telle hypothèse il est généralement admis que la Mairie de Bordeaux supporterait environ 35% des travaux pour un tel équipement.

Ces derniers mois le développement durable, les enjeux climatiques et les problèmes énergétiques ont souvent été mis en avant par le Conseil Régional, le Conseil Général et la Mairie de Bordeaux.

Tous les jours, faute d'équipements, de nombreux bus sont affrétés par ces collectivités pour transporter élèves, collégiens et lycéens vers des structures sportives plus éloignées. M. QUANCARD et M. GAÜZERE sont bien au courant. C'est une grande perte de temps pédagogique et une pollution qui pourrait être réduite s'il y avait un équipement sportif à proximité.

A l'heure du Grenelle de l'Environnement, le choix d'un équipement de proximité ne doit-il pas être étudié avec le plus grand intérêt ?

**M. LE MAIRE.** -

M. GAÜZERE.

**M. GAÜZERE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les discussions relatives à la relocalisation du collège Cassagnol sur le site de France Télécom se sont déroulées de façon très positives entre le Conseil Général, la Communauté Urbaine et la Ville.

Au terme de ces discussions il a été convenu que la CUB échangeait le terrain de France Télécom contre le site actuel du collège Cassagnol sans versement de soulte de part et d'autre, la CUB prévoyant ensuite de mener une opération urbaine sur le site actuel du collège, cette dernière n'ayant pas encore fait connaître ses intentions précises sur le devenir de ce bien. Ceci sera discuté le moment venu avec la Ville.

A l'occasion du projet, un gymnase a été intégré au programme du collège, sans perspective de mutualisation éventuelle avec d'autres utilisateurs. En effet, la Ville a estimé fin 2005, lors de la définition du programme, que les équipements de sport nécessaires à l'activité sportive de proximité dans le quartier ne nécessitaient pas une configuration imposant des contraintes supérieures aux besoins scolaires et qu'elle ne projetait donc pas de participer à la construction d'une salle de sport.

En revanche, nous n'excluons pas de discuter avec le Conseil Général d'une utilisation de cette salle par les acteurs de proximité, après le temps scolaire. Je rappellerai à ce titre que tous les collèges bordelais bénéficient de la mise à disposition gracieuse des équipements sportifs de la Ville, alors que la loi fixe les obligations en la matière à la charge du Conseil Général et que la jurisprudence prévoit la mise en place de loyers pour leur utilisation.

Dans le cadre de nos relations partenariales avec le Conseil Général, nous pourrions donc être amenés à discuter de ce point si des besoins de proximité non satisfaits sont constatés.

La question de la relocalisation du gymnase sur un autre emplacement n'a pas été abordée par le Conseil Général dans le cadre de ces négociations.

A noter cependant que des négociations foncières engagées par le Département avec le Ministère de l'Agriculture et qui auraient permis le cas échéant de positionner différemment le projet du gymnase, n'ont pu aboutir.

**M. LE MAIRE.** -

Merci de cette réponse très complète, Monsieur l'Adjoint.

Voilà. Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée...

*(La séance est levée à 20 h)*

**TABLE DES MATIERES**